



Monsieur le Directeur Académique,

Pour commencer, nous tenons, comme nous l'avons fait lors des séances précédentes, à rappeler que la crise actuelle fait à elle seule la démonstration de la nécessité d'existence des CHSCT, en tant qu'instance à part entière.

Lors des CHSCT du 9 et 21 avril 2020, nous avons fait des déclarations liminaires dans lesquelles nous insistions sur le fait de penser le jour d'après, de prévoir la sortie du confinement et la reprise de l'école.

Vous nous aviez fait savoir alors qu'il n'y avait pour le moment aucune directive du ministère à ce sujet.

Cela nous empêchait-il d'y penser ?

Le Premier Ministre a présenté son plan de déconfinement à l'Assemblée Nationale le 26 avril. Le protocole sanitaire dans l'Education Nationale devait être communiqué le 1^{er} mai.

Le 27 avril, le projet de protocole a été transmis aux chefs d'établissements dans certains départements de notre Académie. Lorsque nous l'avons demandé à vos services, il a été répondu que ce n'était qu'un projet mais qu'il circulait sur le web et que nous devions être au courant.

Pourquoi l'avoir demandé alors que, comme beaucoup, nous y avons eu accès par internet ?

Tout simplement parce qu'en tant que représentants du personnel, nous sommes attachés au dialogue social. Tout au long de cette crise, comme depuis sa prise de fonction, le Ministre Blanquer s'est exprimé dans les médias avant de s'adresser à la profession. Alors que ce dernier se targue de consulter les organisations syndicales pour préparer la reprise, elles en sont réduites à glaner les informations sur les chaînes d'information en continu ou sur les réseaux sociaux !

Cette non-transmission d'information est génératrice de questions et d'angoisses chez vos personnels. Elle donne un sentiment profond de ne pas être pris en compte, de ne pas être écouté, d'être géré comme des ressources humaines et non du personnel.

Nous ne sommes pas des experts médicaux ou des virologues, malgré le nombre important d'entre eux que nous avons vu fleurir sur les réseaux sociaux ces derniers temps, nous ne remettons donc pas en cause une seule des mesures présentes dans le protocole sanitaire que vous allez nous présenter. Elles ont été pensées par des spécialistes, et nous les respectons.

Nous pouvons cependant nous considérer comme des spécialistes du fonctionnement de nos écoles, ne serait-ce que pour les fréquenter au quotidien. Nous avons donc notre mot à dire sur la faisabilité de la mise en œuvre de ces mesures sanitaires, et c'est ce que nous ferons.

Si les mesures ne peuvent être appliquées dans leur totalité sur un site, il ne pourrait y avoir d'accueil sur celui-ci.

Comme nous venons de le dire, nous sommes attachés au dialogue social, et nous ne sommes pas des experts médicaux. C'est pour ces deux raisons que nous vous avons demandé la présence d'associations de parents d'élèves (qui, même si non compétents en matières de conditions de travail, sont plus que concernés par la mise en place du protocole) et de représentants de l'ARS (qui eux sont des experts du point de vue sanitaire). Une heure trente avant la réunion, nous apprenons qu'aucun n'a été convoqué. Ceci est inadmissible. Si nous n'avions pas posé (une fois de plus) la question ce matin, nous l'aurions découvert en séance. C'est un signal terrible qui est envoyé aux parents d'élèves qui doivent actuellement se positionner sur le retour ou non de leur enfant à l'école. Ceci ne peut que créer de l'inquiétude et de la défiance par rapport à l'Education Nationale. Quant à l'ARS, nous aurions souhaité pouvoir poser des questions en direct et en obtenir des réponses sans intermédiaire. Nous prévenir si tardivement nous prive de toute possibilité de les contacter avant la séance. Ceci montre que le dialogue appelé de nos vœux lors du premier CHSCT de cette année, et auquel vous avez dit souscrire, n'est une nouvelle fois pas de mise.

Nous nous élevons contre le délai trop court entre la mise en place du déconfinement et la réouverture des sites scolaires. Mettre en place les mesures du protocole sanitaire exige du temps, en présentiel dans l'établissement, en équipe, avec les partenaires que sont les collectivités et les parents d'élèves. Certains recteurs l'ont bien compris et ont différé la date de réouverture afin de permettre à leurs équipes d'organiser le retour des élèves dans des conditions de sécurité sanitaire efficaces.

Le mot « anticipation » fait toujours partie du dictionnaire de l'Académie Française, il faudrait que nous l'utilisions réellement dans le fonctionnement de l'Education Nationale.

Il nous faut aussi définir ce qui sera demandé aux enseignants. Nous voulons que des objectifs pédagogiques clairs leur soient communiqués. A l'évidence, l'école telle qu'elle existera après le déconfinement ne peut être la même que celle d'avant le confinement. D'ailleurs, pouvons-nous vraiment parler d'école ? Une école maternelle sans contact entre enfants, avec pas ou peu d'activités nécessitant du matériel, est-ce l'école maternelle ? Une école élémentaire ou un collège avec la moitié de ses élèves présents, choisis sur des critères laissés à l'appréciation du local, est-ce vraiment l'Ecole de la République qui diminue les inégalités d'accès au savoir et offre les mêmes chances à tous ?

Dans ces conditions, comment comprendre les directives, car on peut parler de directives, qui ont été transmises aux collègues, pas plus tard que le week-end dernier, par la Rectrice et le doyen des IEN ? Celles-ci laissent à penser que pour rendre cette Ecole la plus proche possible de l'Ecole telle que nous l'avons connue, les collègues devraient assurer à la fois le présentiel et le distanciel. Ces injonctions sont contraires à l'engagement pris par M. Blanquer auprès des organisations syndicales et sur les réseaux sociaux. Nous réaffirmons notre opposition forte à un système qui imposerait une double journée de travail aux enseignants.

Nous devons aussi penser à nos collègues à risque, ou ayant des personnes à risque dans notre entourage, à nos collègues ayant de jeunes enfants... Que deviennent-ils lors de la réouverture des

établissements, que leur sera-t-il demandé, sous quelles conditions ? Autant de questions auxquelles nous devons trouver des réponses.

Enfin, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous voudrions nous remettre en mémoire un épisode pénible qui a marqué ce début d'année scolaire, un drame qui nous a tous mobilisés, jusqu'au sommet de l'Etat. Tout le monde disait que cela ne devait plus avoir lieu, plus jamais, que l'on se devait d'être attentif à la charge de travail sous laquelle croulent nos collègues directeurs et directrices d'école. Nous voulons bien évidemment parler du suicide de Christine Renon.

Et aujourd'hui, à la veille de la reprise de cette non-école, c'est sur les directeurs et directrices que repose l'application du protocole sanitaire. Ce sont eux que l'on envoie au front, devant les parents, devant les municipalités, devant les employés communaux. C'est à eux qu'on demande de penser cette reprise, de l'organiser, de contrôler au quotidien l'application du protocole.

La pression qu'ils subissent actuellement est inadmissible. Nous espérons en conséquence ne pas avoir à mener de nouveau, des enquêtes pour définir s'il y a imputabilité au service lorsqu'un/une collègue fait le choix de mettre fin à ses jours.